

CHOOSE PARIS REGION

APPEL A REFERENCEMENT

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES POUR FACILITER
L'IMPLANTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PORTES PAR
DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

**Lot 2 Bis – Services bancaires et autres services associés, à destination des
entreprises et des particuliers**

Table des matières

I/ Présentation de la procédure	4
A. Principes et objectifs du référencement	4
B. Intérêt du référencement pour les opérateurs	4
C. Objet du référencement	4
D. Prestations attendues dans le cadre du référencement	5
E. Durée du référencement	6
F. Modalités de la procédure	6
G. Exécution du référencement	6
H. Suivi du référencement	7
I. Données personnelles	7
II/ Mise en œuvre de la procédure	8
A. Dossier de candidature	8
B. Calendrier	9
C. Sélection des candidatures et des offres	9
Annexes	10

Par

Choose Paris Region, Association Loi 1901
Numéro de SIRET : 802 060 814 00034
2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Représentée par Lionel Grotto, son Directeur général
Ci-après désignée « l'Agence »

Préambule

Choose Paris Region est l'agence d'attractivité internationale de la région Ile-de-France : elle assure la promotion et l'influence du territoire à l'international, et s'assure d'apporter un accueil et des services de qualité aux investisseurs, visiteurs et talents du monde entier, tout en assurant un développement durable et équilibré du territoire.

Par sa connaissance de l'écosystème économique régional, l'agence attire et accompagne les investisseurs et facilite l'implantation des entreprises grâce à des services et des partenaires ciblés et personnalisés. Elle contribue à développer des filières industrielles fortes, innovantes et durables.

Elle assure la promotion et le développement de la destination par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs. Elle met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau qui permettent aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.

Elle contribue à l'excellence francilienne de la filière cinéma et audiovisuel : région leader en Europe, elle accompagne les productions françaises et internationales et s'appuie pour ce faire sur son patrimoine culturel et à la concentration de professionnels et d'entreprises spécialisées.

Enfin, l'Agence accompagne et fournit les ressources aux talents internationaux qui souhaitent s'installer et vivre en Île-de-France pour sa qualité de vie et trouver l'équilibre parfait entre vie professionnelle et vie privée.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence met en place une **procédure de référencement de prestataires de services** (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action. **Cette procédure viendra faciliter l'implantation et le développement des projets portés par les entreprises internationales (ci-après les Entreprises) sur le territoire francilien.**

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Dans le cadre de la présente procédure, Choose Paris Region entend appliquer les principes régissant les règles de la commande publique auxquelles elle est soumise :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence des procédures
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et représentants.

I/ Présentation de la procédure

A. Principes et objectifs du référencement

Dans le cadre de la stratégie de digitalisation de son offre de services, **l'Agence a développé un outil innovant permettant de référencer ses Prestataires directement sur une plateforme dédiée, accessible via son site internet (www.chooseparisregion.org)**.

Le référencement des Prestataires comporte deux étapes clefs :

- Sélection par l'Agence des Prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité répondant aux besoins et aux enjeux particuliers des Entreprises ;
- Intégration des profils des Prestataires sélectionnés sur la plateforme (appelée étape d'onboarding).

Seuls les Prestataires ayant été référencés pourront être mis en relation et bénéficier du service de mise en relation en ligne (pour voir la plateforme : <https://connect-with-selected-partners.chooseparisregion.org/>).

Le référencement des Prestataires a donc pour objectif de :

- Rendre accessible le réseau de Prestataires référencés par l'Agence auprès des Entreprises et autres parties prenantes internes (collaborateurs) et externes à l'Agence (partenaires institutionnels) ;
- Faciliter la recherche des Entreprises en proposant une recherche de Prestataires par catégories de services (création entité juridique, banque, recrutement, bureaux, etc.) ;
- Encourager et faciliter la mise en relation en créant un service dédié sur la plateforme.

Les Entreprises entreront en contact avec les Prestataires référencés directement via la Plateforme mise à disposition par Choose Paris Region. En tout état de cause, les Entreprises sont seules décisionnaires du recours qu'elles décident d'avoir concernant un prestataire tiers, y compris figurant parmi ceux référencés auprès de Choose Paris Region.

La responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire par les Entreprises, que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre l'Agence et les Entreprises.

B. Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Une visibilité renforcée auprès des investisseurs internationaux ;
- Un renforcement de leur positionnement sur l'accompagnement de projets internationaux ;
- Un flux de nouvelles demandes de services ;
- Une visibilité et une reconnaissance auprès des partenaires institutionnels de l'Agence (Région Ile-de-France, Territoires franciliens, etc.).

C. Objet du référencement

Cet appel à référencement (lot 2 Bis) concerne le référencement de Prestataires dédiés à l'accompagnement de projets d'implantation internationaux sur le volet des services bancaires. L'Agence souhaite proposer un référencement de ces services destinés à la fois aux entreprises/startups internationales (ci-après les Entreprises) souhaitant s'implanter en Île-de-France, et/ou aux particuliers (dirigeants ou salariés d'entreprises internationales).

Cet appel à référencement s'adresse aux Prestataires exerçant spécifiquement une activité bancaire.

Cet appel se décline en 2 volets :

Volet A : Afin d'accélérer la croissance et faciliter le développement des Entreprises sur le territoire francilien, les Prestataires doivent être en mesure de les conseiller et de les accompagner tout au long de leurs opérations bancaires tout en prenant en compte leur stratégie globale de financement (entre la maison mère située hors France et la filiale implantée le cas échéant).

Les Prestataires s'appuieront sur leur parfaite connaissance du fonctionnement de l'écosystème bancaire et devront tenir compte de tous les aspects, en particulier financiers, fiscaux, juridiques et sociaux, particuliers aux Entreprises.

Volet B : afin de faciliter l'installation des salariés d'entreprises internationales souhaitant se développer sur le Territoire francilien, les Prestataires doivent être en mesure de les conseiller et de les assister dans les différentes opérations bancaires liées à leur arrivée en France.

Les Prestataires s'appuieront sur leur parfaite connaissance du fonctionnement de l'écosystème bancaire et devront tenir compte de tous les aspects, en particulier juridiques, fiscaux et sociaux, particuliers aux salariés/ dirigeants internationaux.

D. Prestations attendues dans le cadre du référencement

Les Prestataires sélectionnés par l'Agence devront être à même de conseiller et d'assister sur les aspects bancaires :

- **Les Entreprises internationales** dans leur projet d'implantation (volet A) et/ ou,
- **Les dirigeants/ salariés** de ces entreprises internationales dans leur projet d'installation en Ile-de-France (volet B).

Les prestations attendues porteront sur les deux volets décrits ci-dessous, comportant chacun plusieurs catégories de services liés aux prestations bancaires.

Pour être référencé, un candidat devra proposer une ou plusieurs prestations de l'un ou l'autre des volets indiqués ci-après et les faire apparaître clairement dans son offre (cf. partie II dossier de candidature) :

1. Volet A : services bancaires et autres services associés pour les entreprises internationales s'implantant en Ile-de-France.

Les prestations attendues porteront sur les catégories décrites ci-dessous :

1. **Banque au quotidien** : ouverture de compte bancaire professionnel, mise à disposition de carte bancaire internationale business, chéquier, etc.
2. **Banque en ligne** : suivi et gestion de ses comptes à distance, paiements (virements domestiques ou internationaux, prélèvements), etc.
3. **Cautions et garanties** : caution de loyer, garantie de stand-by, garantie de marché, etc.
4. **Crédit** : couverture de change, crédit d'exploitation, crédit d'investissement, etc.
5. **Développement de solutions d'épargne salariale** : participation, intéressement, etc.
6. **E-commerce** : sites web et solutions de paiement, etc.
7. **Services d'accompagnement dédiés aux startups** (services en ligne, partenariats, financements...), etc.

2. Volet B : services bancaires et autres services associés pour les dirigeants et les salariés d'entreprises internationales s'installant en Ile-de-France.

Les prestations attendues porteront sur les catégories décrites ci-dessous :

1. Services bancaires

- Banque au quotidien : ouverture d'un compte bancaire (compte en devises), obtention d'un RIB/ IBAN, mise à disposition de carte bancaire, chéquier, service d'opposition, transfert d'argent international, retrait gratuit à l'international, etc.
- Banque en ligne : suivi et gestion de ses comptes à distance, paiement par prélèvement ou virement bancaire, etc.

2. Solutions d'épargne pour les résidents

3. Services de financement : crédit immobilier, caution loyer, crédit véhicules, etc.

4. Gestion de patrimoine : gestion dédiée d'actifs financiers, fiscalité, etc.

5. Régime d'impatrié

Il est précisé que ces listes ne sont pas exhaustives.

E. Durée du référencement

Ce référencement est attribué par l'Agence, pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2026.

Il sera acté par la signature d'une convention de référencement.

F. Modalités de la procédure

Parmi les Prestataires ayant remis un dossier de réponse au présent appel à référencement, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des entreprises internationales.

Ce référencement est « fermé » : le nombre de Prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre est limité à 4 (quatre) par volet. La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par l'Agence de la mise en place de cette procédure sur le site Internet de Choose Paris Region (chooseparisregion.org). Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure ;
- Envoi par le candidat de son dossier de réponse complété à Choose Paris Region au plus tard le mercredi 12/02/2025 – 14h (heure locale) ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par un comité de sélection mis en place par Choose Paris Region sur la base des conditions fixées dans l'article II de la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus dans un délai de 30 jours à compter de la date de sélection des dossiers ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

G. Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 3, ceux-ci s'engagent à :

- Proposer un à deux points de contact qui seront identifiés sur la plateforme ;
- Répondre aux Entreprises dans un délai de trois (3) jours ouvrés maximum à compter de la demande ;
- Être en mesure de proposer un premier appel ou un premier rendez-vous de « consultation gratuite » pour répondre aux premières interrogations des clients potentiels ;
- S'assurer que les informations sont toujours à jour sur leur profil mis en ligne ;
- Informer Choose Paris Region de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, critères de qualité, etc.).

H. Suivi du référencement

1. **Suivi qualité** : La procédure qualité est fixée dans l'annexe 1 et à l'article 6 de la convention de référencement. Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.

Les Entreprises ayant recours aux services des Prestataires référencés sur la Plateforme pourraient être invitées par Choose Paris Region à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.

2. **Suivi semestriel** : Les Prestataires référencés s'engagent à renseigner tous les six (6) mois, les indicateurs de suivi relatifs aux demandes de mises en relation. Ces indicateurs seront envoyés par Choose Paris Region au début du référencement. Ils permettront d'avoir un retour sur le nombre et le statut des demandes de mises en relation qui auront été faites via la Plateforme.
3. **Perte du référencement** : Choose Paris Region se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la convention de référencement. Par ailleurs, les Prestataires pourront demander le déréférencement à tout moment par courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

I. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Choose Paris Region pour assurer sa mission. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Choose Paris Region est soumise. Elles sont destinées à ses services internes, ses prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Les données personnelles (les prénom et nom, le cas échéant photographie) concernant les contacts mis en place par le Prestataire apparaîtront publiquement sur la Plateforme de référencement. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant l'exercice des droits des personnes concernées sont disponibles dans la rubrique Politique de confidentialité sur le site Internet de Choose Paris Region <https://www.chooseparisregion.org/fr/politique-confidentialit%C3%A9>

II/ Mise en œuvre de la procédure

A. Dossier de candidature

L'ensemble des éléments et des documents ci-dessous sont à transmettre à Choose Paris Region pour constituer le dossier de réponse à l'appel à référencement.

L'adresse à utiliser pour toute question sur l'appel à référencement et pour l'envoi du dossier de candidature est uniquement : referencement@chooseparisregion.org

Le candidat précisera dans l'annexe 2 pour quels volets (article I.D supra) il répond. Les candidats répondant aux 2 volets pourront transmettre un dossier commun, mais ce dernier devra contenir un mémoire technique et une annexe 2 distincts pour chaque volet.

Les éléments suivants sont à transmettre :

1. Pour chaque volet, un mémoire technique rédigé en français et/ou en anglais (plaquette de présentation, PPT, etc.) comprenant la présentation :

- De la structure (comprenant notamment le chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, les effectifs, l'existence éventuelle de filiale ou de bureau à l'étranger, etc.) et de ses différents services ;
- De l'offre dédiée, répondant aux attentes décrites dans la procédure de référencement (article I.D) ;
- De l'interlocuteur et/ou l'équipe dédiée, identifiés pour accompagner la clientèle internationale (transmission des CV présentant la formation et l'expérience de l'équipe dédiée, d'un organigramme, etc.) ;
- De la méthodologie d'accompagnement clients : prise de contact, service clients, service multilingue proposé (à minima l'anglais), etc. ;
- La politique RSE mise en place dans l'entreprise pour l'exécution des prestations objet du présent référencement.

2. Pour chaque volet, l'annexe 2 – Cadre de réponse dument complétée comprenant les informations suivantes :

- Fiche Informations administratives du candidat ;
- Choix des différents volets de prestations proposés ;
- Profil du candidat ;
- Références clients ;
- Partie « Pourquoi travailler avec nous ? » ;
- Expertises développées dans votre métier sur un marché, un secteur technologique, une typologie d'entreprises, etc.

3. Documents administratifs :

- Extrait de K-Bis de moins de 6 mois ;
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées en cours de validité ;
- En cas de profession réglementée, les justificatifs correspondants.

4. La Charte Qualité (annexe 1) dument datée et signée avec mention lu et approuvé (comprenant le nom et la fonction du signataire ainsi que le cachet de l'entreprise).

La convention (annexe 3) est transmise à titre indicatif, les termes n'en sont pas modifiables et elle n'est pas à nous renvoyer signée à ce stade de candidature.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement. Dans l'hypothèse du dépôt d'une candidature groupée, les candidats devront indiquer s'ils choisissent de se présenter en groupement conjoint ou

solidaire et préciser qui est le mandataire, qui sera le seul habilité à signer la convention (annexe 3). Dans ce cas, la candidature comprendra l'acte d'habilitation du mandataire attestant de sa capacité à signer la convention au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

L'ensemble des éléments demandés au titre de la candidature et de l'offre doit être transmis pour chaque membre du groupement, à l'exception du mémoire technique et du document cadre de réponse (annexe 2) qui peuvent être commun, pour autant que ces documents reprennent les services apportés par chaque membre du groupement.

B. Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Publication de la procédure de référencement : mardi 07/01/2025
- Date limite de réception des candidatures et des offres : mercredi 12/02/2025 – 14h (heure locale)
- Validation du choix des prestataires : mars 2025
- Début d'exécution du référencement : 2^{ème} trimestre. Le début d'exécution du référencement sera le même pour tous les prestataires référencés pour un même volet.

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail à l'adresse : referencement@chooseparisregion.org. L'objet du mail devra obligatoirement indiquer :

LOT 2 bis – Candidature – le(s) volet (s) concerné(s) et la raison sociale du candidat.

Par exemple : LOT 2 bis – Candidature – Volets A et B – Choose Paris Region.

Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable. L'heure de dépôt étant celle de la fin de téléchargement de l'intégralité des documents composant le pli, il est conseillé aux candidats d'anticiper l'envoi par mail en tenant compte de leur débit d'accès à internet et de la taille des fichiers transmis.

C. Sélection des candidatures et des offres

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigées fournies dans le dossier de réponse et du respect des exigences requises précisées dans la présente Procédure et des critères définis ci-dessous.

Les critères de choix pour juger de la qualité des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement (chiffre d'affaires, moyens techniques et humains, etc.)

Avant l'analyse des offres, sont éliminés les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Offre de services, méthodologie d'accompagnement des Entreprises, profils des moyens humains affectés à l'exécution des prestations (langues, diplômes, etc.) (70 %) ;
- Avantages et services spécifiquement dédiés aux clients internationaux (15%) ;
- Expériences avec des clients internationaux, partenariats, réseaux, labels (10%) ;
- Mise en œuvre d'une politique RSE liée à l'exécution des prestations objet du référencement (5 %).

Afin d'être référencés, la note finale des candidats doit obligatoirement être supérieure ou égale à 70 sur 100 à l'issue de l'analyse des offres.

Choose Paris Region sélectionnera parmi les Prestataires les mieux classés suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises dans le cadre de la présente procédure de référencement, au maximum quatre (4) Prestataires pour le volet A, et quatre (4) pour le volet B.

Remarque : Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Si l'Agence constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des candidatures et des offres pourront être obtenus à l'adresse du contact transmise par les candidats.

Choose Paris Region se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée aux Prestataires par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent.

Annexes

La présente procédure de référencement comporte trois (3) annexes :

- Annexe 1 : Charte qualité
- Annexe 2 : Cadre de réponse
- Annexe 3 : Projet de convention de référencement (ses clauses ne sont pas modifiables), transmis à titre indicatif et qui n'est pas à renvoyer signée à ce stade de candidature.